

ASSÉRAC MAG'

- Pays de toutes les cultures -

n° 19



Assérac
de Terre et de Mer

Janvier 2017

MAGAZINE MUNICIPAL



Bonjour à toutes et tous,

Alors que l'année 2016 vient de se terminer, nous entrons en 2017 dans une année de remaniement pour la France.

Ces derniers mois nous ont montré que les Français sont plus que jamais présents sur la scène internationale, tant au niveau du sport et de la culture (Euro 2016 et JO d'été) que de la vie économique et politique.

Sur nos plages tout comme à Rio le soleil aura joué un rôle prépondérant dans l'activité économique de notre commune. En effet, les paludiers, les commerçants et les acteurs du tourisme ont pu bénéficier d'un été exceptionnel, qui de plus a joué les prolongations !

Aussi la 2^e édition des Estivales d'Assérac a enregistré une hausse de fréquentation, remportant ainsi un franc succès. Tout ceci confirme le potentiel attractif touristique de notre destination.

Au sein de notre bourg, nous ne pouvons que féliciter et soutenir les commerces et services pour leur dynamisme et la diversité des prestations. Leurs présences contribuent à améliorer, notamment, votre confort de vie de tous les jours en vous proposant des prestations de proximité. Les travaux réalisés autour du pôle médical attestent le souhait de votre équipe municipale de rendre le cœur de notre cité agréable et accessible.

Une des missions de ma nouvelle fonction au sein du Conseil a été l'organisation des colis de Noël 2016 ! Je tiens à remercier les agents communaux, les membres du CCAS et les élus pour l'organisation de cette action. Je travaille actuellement avec la commission CCAS sur de nouveaux projets que j'aimerais intergénérationnels. L'envie et les idées sont là, il ne reste plus qu'à y travailler pour les mettre en place !

Enfin, pour les rendez-vous électoraux, vous pourrez remplir votre devoir de citoyen dans l'un des deux bureaux de vote mis à votre disposition. (voir page 9)

M. le Maire ainsi que toute l'équipe municipale vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 13 janvier 2017 à la salle de La Fontaine à 19 h.

Je vous dis donc à bientôt et vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2017, en espérant qu'elle vous apporte Santé, Bonheur et Prospérité !

LE CADRE Sophie
Conseillère déléguée au CCAS

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL P.2
- ACTUALITÉS P.3
- COMMUNICATION - TOURISME - CULTURE .. P.4
- TRAVAUX - VOIRIE - ESPACES VERTS P.10
- ENVIRONNEMENT P.11
- URBANISME P.14
- ENFANCE - JEUNESSE P.16
- SOCIAL P.21
- VIE ASSOCIATIVE P.22
- INFOS PRATIQUES P.26
- CALENDRIER DES ANIMATIONS P.28

à noter SUR VOS AGENDAS

VŒUX DU MAIRE À LA POPULATION :

Vendredi 13 Janvier 2017 19 h 00, salle de la fontaine

JOUR DU MARCHÉ D'ASSÉRAC :

Toute l'année le mardi matin dans le bourg

OPÉRATION TOUTES POMPES DEHORS :

du 20 Mars au 1er Avril, Mairie (voir page 22)

ÉLECTIONS

- PRÉSIDENTIELLES : 23 Avril et 07 Mai 2017
- LÉGISLATIVES : Les 11 et 18 Juin 2017

NETTOYAGE CITOYEN DES PLAGES :

27 Mai 2017 à 9 h 30 Plage de Pont-Mahé

LES ÉLECTIONS

À l'occasion des prochaines élections présidentielles qui auront lieu les 23 Avril et 07 mai 2017, la commune d'Assérac ouvrira un 2e bureau de vote. Les élections législatives, quant à elles auront lieu les 11 et 18 juin 2017. De plus, les personnes souhaitant être scrutateurs doivent se faire connaître en mairie (voir pages 8 et 9).

ASSERAC MAG : A LA RECHERCHE DE PHOTOS

La municipalité lance un appel à tous les photographes amateurs ou professionnels qui possèdent de jolies photos d'Assérac afin d'illustrer les prochains « Assérac Mag » et/ou le site internet. Celles-ci devront nous parvenir au format JPEG à l'adresse suivante : communication@asserac.fr et devront être cédées à titre gratuit à la mairie.



NOUVELLE DIRECTRICE ÉCOLE JACQUES RAUX

Madame DOUET Nathalie a été nommée directrice de l'école Jacques Raux en septembre dernier suite au départ à la retraite de M. HECKER Georges (voir page 18).

UNE ORTHOPHONISTE PLACE DE L'ÉGLISE



Amandine PERSONNAZ s'est installée en tant qu'orthophoniste début septembre. Elle reçoit sur rdv (prescription médicale obligatoire) à son cabinet les lundis, mardis et vendredis.

+ d'infos :

Tél : 02.28.54.21.76
1 place Olivier Guichard

DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN PLUS A LA MAISON MÉDICALE



Depuis le mois de septembre dernier, Mathieu GARBANI, Masseur-Kinésithérapeute a rejoint Édouard EVAÏN (Masseur-kinésithérapeute) au sein de la maison médicale. Quant à Marion BRUAND, ostéopathe, elle reçoit désormais ses patients dans le cabinet du DR RATTIER qu'elles partagent.

INFLUENZA AVIAIRE : ASSÉRAC CLASSÉ EN RISQUE ÉLEVÉ



L'arrêté ministériel du 16 novembre 2016 qualifie, (ainsi que toutes les communes de Cap Atlantique), le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène élevé sur la commune (voir page 26).

LA POSTE PRÈS DE CHEZ VOUS

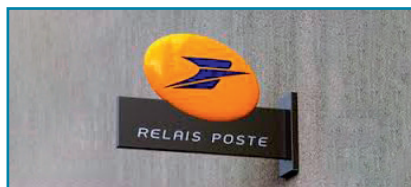


Depuis le 02 Décembre 2016, les services postaux sont installés à l'Épicerie d'A (voir page 4).

HAUT DÉBIT PEN-BÉ ET PONT-MAHÉ

Le projet privé pour fibrer les villages de Pen Bé et Pont-Mahé est toujours en cours, c'est bien évidemment un dossier compliqué qui exige du temps et beaucoup de concertation entre différents acteurs, toute information utile avant la parution du prochain Assérac Mag sera publiée sur notre site internet www.asserac.fr et fera l'objet d'un article dans la presse locale

LA POSTE PRÈS DE CHEZ VOUS



Depuis le 2 décembre 2016, les services postaux sont proposés à La Poste Relais d'Assérac, installée à l'alimentation l'Épicerie d'A.

Les habitants peuvent y retrouver, sur des horaires élargis, de nombreux produits et les services de La Poste à deux pas de chez eux :

- Achat de timbres, d'enveloppes pré-timbrees et d'emballages colis, Chronopost Dépôt de votre courrier, y compris recommandé
- Retrait des courriers et colis mis en instance par votre facteur
- Retraits d'argent *

* En toute confidentialité, dans la limite de 150 € par semaine uniquement pour les titulaires d'un compte postal ouvert à Assérac.

Conclu à l'issue d'une phase de concertation avec la Mairie, ce partenariat permet d'offrir à la population un service de qualité et une grande accessibilité, grâce notamment à une amplitude d'ouverture élargie. Il garantit la pérennité d'une offre postale dans la commune.

+ d'infos :

La Poste Relais d'Assérac

Alimentation
l'Épicerie d'A

1 Place Olivier Guichard

Du mardi au samedi : 8h30 – 13h00 et 15h30 – 19h30



BIBLIOTHÈQUE LE PRÉ AUX LIVRES

À la recherche de bénévoles

La bibliothèque est un lieu convivial ouvert à tous, lecteurs ou non lecteurs. Pour assurer l'accueil du public, le classement et l'équipement des livres, ce serait idéal que l'équipe de bénévoles s'étoffe ! Si vous voulez donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à pousser la porte aux heures d'ouverture.

Remplacement temporaire de Mme Chantal MATHIEU

Vous avez sans doute remarqué un nouveau visage à la bibliothèque, en effet Chantal MATHIEU étant absente, Frédérique MANIN assure son remplacement temporaire. Peut-être l'avez-vous déjà croisé à la médiathèque de Camoël où elle assure à mi-temps les fonctions de bibliothécaire depuis l'ouverture de la structure.

LES HORAIRES :

Mardi : 10 h à 12 h

Mercredi : 16 h 30 à 18 h 30

Samedi : 14 h à 18 h

+ d'infos :

Bibliothèque Le Pré aux Livres
Rue de la Fontaine, 44410 ASSÉRAC
Tél : 02.40.01.72.86
Mail : bibliotheque@asserac.fr



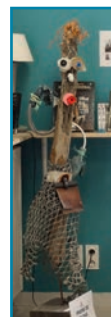
Carte d'adhérent

N'hésitez pas à venir prendre votre carte d'adhérent, celle-ci est gratuite et vous donne la possibilité d'emprunter 4 documents pour 3 semaines par personne, une même famille peut demander une carte pour chacun de ses membres.

Les expositions

La bibliothèque accueille des expositions d'artistes, vous avez d'ailleurs pu y découvrir dernièrement celle de Frédéric DURAND intitulée « Les Jusants » qui utilise les bois flottés et autres laisses de mer pour fabriquer des personnages.

Si vous êtes intéressé pour exposer vos œuvres à la bibliothèque merci de prendre contact avec Mme Sylvie PIBRE, adjointe à la culture à la mairie d'Assérac. Celle-ci étudiera votre demande et fixera avec vous les modalités de votre exposition.



PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL SUR LA COMMUNE DE SÉMÉ-PODJI AU BÉNIN



Le Gref (Groupement des éducateurs sans frontières) est une association de solidarité internationale dont les membres, tous bénévoles, participent à des actions de formation dans le monde et particulièrement en Afrique. Cette association travaille à la demande, et en étroite collaboration avec ses partenaires locaux, tels l'adacovij (Alternative de développement pour l'amélioration des conditions de vie des jeunes), une ONG dont Gabriel ANIAMBOSOU est le vice-président et le chef du projet Gbénonkpo.

Depuis trois ans, à raison de deux missions de cinq à six semaines par an, six personnes du GREF dont Micheline

ALLÉE d'Assérac y organisent les formations, forment les cadres des groupements et mettent en lien tous les acteurs locaux, en étroite collaboration avec le chef de projet et l'association partenaire ».

Samedi 1er octobre, Gabriel ANIAMBOSOU a été reçu à la mairie d'Assérac où il a pu remercier les bénévoles, les associations et les élus pour leur soutien.

Le projet triennal Gbénonkpo a permis la formation de groupements à la récolte de sel marin d'une part, et à la valorisation de la jacinthe d'eau, d'autre part.

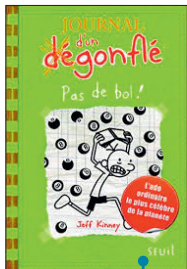
Désormais, les femmes de la commune de Sémé Podji participent à la protection de l'environnement en récoltant le sel par évaporation solaire et en luttant contre l'invasion de la jacinthe d'eau dans les lagunes. Toutes les formations techniques s'accompagnent d'alphabétisation fonctionnelle qui permet aux membres des différents groupements de mener à bien leur vie associative et coopérative.

la sélection littéraire de la bibliothèque

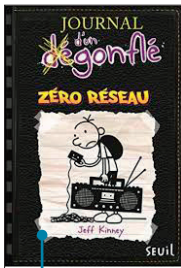
DE NOUVEAUX OUVRAGES VOUS ATTENDENT...

Enfance Jeunesse

Tout le monde sait faire du vélo
Ingrid CHABBERT



Le journal d'un dégonflé Tomes 8 et 10
Jeff KINNEY



La plume de Marie
Clémentine BEAUVAIS et Anaïs BERNABÉ



Max et Lili ont peur des images violentes
Dominique de SAINT MARS et SERGE BLOCH



Les colombes du Roi Soleil Tomes 1, 2 et 3
Anne-Marie DESPLATS-DUC



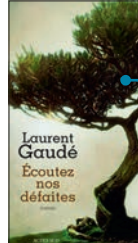
Documentaire & BD adultes

Y avez-vous dansé, Toinou ?
Yves VIOLLIER

LITTÉRATURE



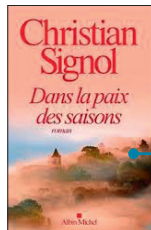
Face à la mer
Françoise BOURDIN



Écoutez nos défaites
Laurent GAUDÉ

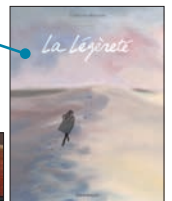


Petit Pays
Gaël FAYE



Dans la paix des saisons
Christian SIGNOL

La légèreté
Catherine MEURISSE



Détourner les pages
Jason THOMPSON



100 Activités d'éveil Montessori
Eve HERMANN

LA MAISON DU TOURISME



TRANSFERT DES COMPETENCES A CAP ATLANTIQUE ET DÉPART ANTICIPÉ D'UN AGENT

Depuis le 1er Janvier, Cap Atlantique se voit confier la compétence Tourisme du territoire. Aussi l'ensemble des Offices de Tourisme seront gérés par la société publique locale Destination Bretagne Plein Sud. En ce qui concerne la commune d'Assérac, aucun changement dans le fonctionnement de la Maison du Tourisme hormis le départ d'Hervé LOPION.

En effet, celui-ci a saisi l'occasion du transfert de compétences pour préparer sa retraite de façon anticipée.

Nous profitons de cet article pour souligner les qualités professionnelles dont il a fait preuve toutes ces années auprès des touristes. Il a permis de construire une image accueillante et chaleureuse de la commune par son sens du contact, son écoute et ses précieux conseils.



Connaissant son goût pour les voyages, nous espérons qu'il pourra mettre son temps à profit pour découvrir des horizons différents.

POSTE DE SECOURS DE PONT MAHÉ



Comme pour les années précédentes, la municipalité a fait appel aux sauveteurs FFSS 44 pour assurer la surveillance de la plage de Pont-Mahé du 1er juillet au 31 août 2016.

Équipe FFSS du poste de Pont Mahé saison 2016 :

JUILLET 2016 : Chef de poste ROUSSEAU Florian, Sauveteur qualifié LUC Fabien

AOÛT 2016 : Chef de poste FRUCHARD Gaétan, Sauveteur qualifié LEROY Carl

Saison bonne avec une météo clémente.

2 jours de pluie. Pas de coup de vent cet été.

BILAN D'ACTIVITÉS

	2016		TOTAL
	JUILLET	AOÛT	
Personnes soignées	9	9	18
Personnes assistées	3	0	3
Embarcations assistées	0	0	0
Remorquages	0	0	0
Évacuations	0	0	0



**SECOURS
FFSS 44**
Sécurité
Nautique
Atlantique



Association Agréée de
Sécurité Civile

Les animations de L'ÉTÉ

LES ESTIVALES

Forte du succès de la 1^{re} saison des Estivales d'Assérac, la municipalité a réitéré l'expérience en 2016 avec encore plus d'animations, toujours dans l'optique de créer du lien et de valoriser l'ensemble du patrimoine de la commune à travers des animations englobant à la fois les villages côtiers et le bourg de la commune. Vous avez pu faire connaissance avec Jean-Marc VRIGNAUD qui a pris en charge les Estivales et vous a proposé tout un tas d'activités.



Noeuds marins



La boum des enfants



Jeux en bois



Balade imposture



Les olympiades



Tressage de joncs



Les p'tites transhumances



Molky

LE BAL POPULAIRE

Le bal populaire a connu un franc succès où petits et grands ont pu s'amuser sur une place qui avait l'air d'avoir fait un bond dans le passé.



Les Élections



LES ÉLECTIONS 2017

LES PRÉSIDENTIELLES

Le Président de la République est élu, au suffrage universel direct, par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable une fois. Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Les 2 candidats arrivés en tête peuvent se présenter au second tour qui intervient 2 semaines après.

Dates élections présidentielles :
23 Avril et 07 Mai 2017

LES LÉGISLATIVES

Les législatives, qui ont lieu tous les 5 ans, visent à désigner au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Le rôle de cette institution est de discuter et voter les lois. Chaque député est élu au sein d'une circonscription. Comme à chaque élection, les législatives sont précédées par l'élection présidentielle.

Dates élections législatives :
11 et 18 Juin 2017

VOTE PAR PROCURATION

La procuration permet à un électeur de voter malgré l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote le jour du scrutin (vacances, âge, handicap, travail le dimanche...). Pour ce faire, il doit désigner un mandataire qui votera en son nom.

Le vote par procuration fait appel à un mandataire qui se rendra au bureau de vote pour voter à votre place.

Choix du mandataire

Tout d'abord, vous devez choisir la personne qui votera à votre place (le mandataire). Ce choix est libre (membre de votre famille, voisin...) mais se trouve néanmoins soumis à deux conditions : la personne qui votera pour vous doit :

- Être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous
- Ne pas être déjà mandataire d'un autre électeur (hors cas de procuration établie à l'étranger ou de centre de vote situé à l'étranger).

En revanche, il n'est pas obligatoire que le mandataire vote habituellement dans le même bureau que vous.

Où s'adresser

Les formalités doivent être accomplies au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Votre présence sur place est obligatoire, sauf impossibilité de vous déplacer en raison de votre état de santé (dans ce cas, un policier peut se rendre à votre domicile pour accomplir les démarches si vous en faites la demande).

Justificatif

Avant de vous rendre sur place, vous devez vous munir d'un justificatif d'identité, qui peut être votre carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport.

Formulaire de procuration de vote en ligne

Ce service vous permet de remplir sur votre ordinateur

vos demandes de vote par procuration puis de l'imprimer. Il ne vous dispense toutefois pas de vous rendre au commissariat, à la brigade de gendarmerie, au tribunal d'instance pour faire valider votre demande. Cette démarche est en effet indispensable pour que votre demande de vote par procuration puisse être prise en compte puis transmise à la commune dans laquelle vous votez habituellement.

www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

Formalités le jour du vote


Lorsque les démarches ont été accomplies puis validées par la mairie, il suffira au mandataire de se présenter au bureau de vote du mandant pour pouvoir voter à sa place le jour de l'élection. Le vote par procuration s'effectue dans les mêmes conditions qu'un vote normal. Le mandataire ne reçoit pas de justificatif particulier par courrier avant le vote, il doit simplement se rendre sur place et fournir une pièce d'identité.

CRÉATION D'UN 2E BUREAU DE VOTE SUR ASSÉRAC

Suite à l'augmentation du nombre d'électeurs et afin de garantir le bon déroulement des élections, la commune a créé un 2e bureau de vote :

- Bureau de vote n°1 : Mairie d'Assérac
- Bureau de vote n°2 : Salle de motricité École Jacques Raux

La réception des cartes d'électeur se fera courant Mars, attention à bien vérifier le bureau qui vous est affecté. Si une personne vous a donné procuration, vous devrez vous rendre au bureau de vote de cette dernière si celui-ci est différent du vôtre.

LIEU DE VOTE		ASSÉRAC ÉCOLE JACQUES RAUX RUE DU PONT DE BOIS		← Lieu de vote
NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE				
RIO KARINE BÉNÉDICTE SOPHIE				
856 N° d'ordre sur la liste	QUESCOUIS 44410 ASSÉRAC	Numéro du bureau de vote →		2 N° du bureau de vote
Date de naissance	Département	Commune de naissance		
Signature du Maire		Cachet de la Mairie	Signature du titulaire	
				

SCRUTATEURS

La commune est toujours en recherche de scrutateurs pour réaliser le dépouillement des élections.

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin. Il se déroule publiquement par les scrutateurs sollicités au cours de la journée.

Le premier scrutateur ouvre chaque enveloppe de vote. Il déplie le bulletin et le passe à un second scrutateur qui le lit à voix haute et intelligible. Les 2 derniers scrutateurs notent le nombre de votes sur des feuilles de résultat.

Les scrutateurs signent les feuilles de pointage. Ils les remettent au bureau avec les bulletins et enveloppes dont la validité a paru douteuse. C'est le bureau qui décide alors de la validité d'un bulletin ou d'une enveloppe.

Si vous souhaitez être scrutateur lors des prochaines élections, merci de vous faire connaître en mairie par téléphone, mail ou courrier.

+ d'infos :

Mairie d'Assérac, Service Election, 15 rue du Pont Bérin 44410 Assérac
Tél : 02.40.01.70.00 Mail : info@asserac.fr

LISTE DES PIÈCES D'IDENTITÉ ADMISES AU MOMENT DU VOTE

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous devez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte vitale avec photo (en cours de validité)
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité)
- Livret de circulation (en cours de validité)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (en cours de validité)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité)



CIMETIÈRE, ÉGLISE

Des travaux d'amélioration ont été réalisés au cimetière notamment le sablage des allées, la peinture du portail et des portillons et la gravure sur le monument aux morts. Les portes de l'église ont quant à elles été repeintes.



RÉPARATION DU CHEMIN RURAL : LE CLOS DEGARET

Des travaux de réparation du chemin rural ont été réalisés : Arasement des accotements, curage de fossés, scarification et mise en œuvre de 0.20. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CHARRIER de La Turballe pour un coût de 14 496 € TTC.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS POLE MÉDICAL



Lors de la construction du pôle médical, la municipalité s'est engagée à aménager les extérieurs. Une 1^{re} tranche de travaux a été réalisée :

- Aménagement des accès handicapés au cabinet médical et à la pharmacie
- Création de 2 stationnements handicapés
- Reprise du trottoir en enrobé (Bar le Bout du Monde, parking et pharmacie)

Les travaux ont été effectués par l'entreprise CHARRIER de La Turballe

Coût des travaux : 19 623 € TTC

Pose de candélabres devant le pôle médical : 4400 € TTC

Une 2^e tranche de travaux reste à réaliser :

- La pose de barrières de protection
- Mise en place de jardinières et fleurissement
- Aménagement de parterres fleuris et engazonnés

Ces travaux seront réalisés par les services techniques de la commune au cours de l'hiver

Coût des aménagements : 9636 € TTC

SKATE PARC ET TERRAIN DE CROSS

À la demande des élèves d'Assérac, la piste de cross a été améliorée, un petit terrain de foot a été aménagé ainsi qu'une piste d'athlétisme.



INCENDIE A MONCHOIX



Mercredi 17 août 2016, les pompiers se sont mobilisés toute l'après-midi, à Assérac.

Trois hectares de la forêt de Monchoix, sont partis en fumée. L'origine du départ de feu reste inconnue. Seules victimes de cet incendie les nombreux arbres.

Cinq véhicules, soit 17 pompiers, ont immédiatement été envoyés sur place pour ne circonscire l'incendie que vers 20 h 45.

LUTTE CONTRE LE BACCHARIS

Arrachage Baccharis 23 Août 2016



Baccharis halimifolia, parfois appelée « séneçon en arbre », est un arbuste à feuilles persistantes du genre Baccharis et de la famille des Asteraceae. Dans notre région, le Baccharis est considéré comme une plante envahissante et est devenu l'ennemi des paludiers et de la biodiversité. Il a déjà très sérieusement colonisé la presqu'île guérandaise et sa présence se fait de plus en plus remarquer en Brière où le problème existe également avec la jussie.

Une des solutions pour éradiquer le baccharis est de broyer les parcelles atteintes puis de faire paître du bétail (ovins ou bovins) sur la parcelle les années suivantes pour brouter les repousses.

Afin de préserver Kermalinge, site naturel sensible, la municipalité a fait réaliser un arrachage respectueux à l'aide d'un cheval de trait. Rappelons que la dune de Kermalinge fait partie de Natura 2000. La commune a fait appel à l'entreprise ACCES REAGIS, structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) qui s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire, à la SARL Thierry TACONNÉ et à M. Laurent LEGAL de Férel pour un coût de 5417 € TTC à la charge de Cap Atlantique et 2000 € TTC à la charge de la commune d'Assérac.



MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, la commune a récompensé les lauréats du concours des maisons fleuries. Bravo à eux ! Cette année 14 personnes ont participé au concours, toutes dans la catégorie Maison avec jardin

- 1^{re} place ex-aequo : COLLÉAUX Jean-Claude
- 1^{re} place ex-aequo : GOUGEON Patrick
- 2^e place : OUAIRY Marie-Anne

Chacun des participants a reçu un lot de bulbes et les lauréats ont reçu en plus des bons d'achat valable chez les Pépinières Gicquiaud.



Jardin de M. COLLÉAUX



UN ARBRE, UNE VIE



Le Parc de Brière en partenariat avec les communes offre un arbre ou un lot de 3 arbustes aux familles qui viennent d'accueillir un enfant.

La remise des arbres aux nouveaux parents s'est déroulée le 19 Novembre 2016 à Herbignac. Sept familles asséracaises se sont vues remettre au choix un arbre (sorbier des oiseaux) ou un lot de 3 arbustes (Bourdaie, Cornouiller sanguin, Noisetier). Cette manifestation est organisée dans le but de préserver notre cadre de vie et de conserver l'identité rurale de notre territoire.

Les haies recèlent un environnement riche et souvent méconnu essentiel à la préservation de la biodiversité.

Au total, en plus de 20 ans d'existence, et à raison de 800 arbres et arbustes distribués en moyenne chaque année, cette animation a permis de planter près de 16000 essences locales...



LA DUNE DE PONT-MAHÉ, BIENTÔT RESTAURÉE ET OUVERTE AU PUBLIC

Dépression humide restaurée



La Dune de Pont Mahé est l'un des 3 grands ensembles dunaires subsistant sur la Presqu'île guérandaise, avec Pen Bron à La Turballe et la Dune de la Falaise à Batz sur Mer. Anciennement propriété de la Famille de l'Estourbeillon, elle a été achetée par le Conservatoire du Littoral sur 24 hectares en 2012.

Son patrimoine naturel est remarquable : milieux d'intérêt européen (dune grise, dune décalcifiée, lande à bruyères, dépressions humides...), espèces protégées (Scolyme d'Espagne, Crépide de Suffren...) ou encore le Pic noir. Malheureusement ce patrimoine est menacé par la colonisation des milieux ouverts (dunes, landes) par les fougères, les fourrés et les Pins maritimes arrivés à maturité.

Le Conservatoire du Littoral a sollicité Cap Atlantique, structure en charge de Natura 2000 sur Assérac pour élaborer un plan de gestion de 5 ans pour le site, en partenariat avec la Municipalité.

Ce plan de gestion, validé en 2015 par le Conservatoire, la Commune et Cap Atlantique, prévoit que Cap Atlantique assure les travaux de restauration du site et d'ouverture au public. La gestion courante sera assurée par l'intercommunalité et la Commune.

Le site sera ouvert au public au printemps 2017 grâce à la création d'un sentier piéton sur 1 800 m pour découvrir les différents milieux du site.

La Société de chasse y organisera 2 à 4 battues par an pour limiter les espèces nuisibles (Sanglier, Renard...).

Le coût global de la restauration du site est de 80000 euros TTC financés à 100 % par le Conservatoire du Littoral. Les travaux de gestion (entretien du sentier, fauche des fougères, fauche des dépressions humides, entretien du cours d'eau) sont estimés à 57 000 € TTC pour 5 ans.

Afin de préserver le site, une réglementation sera mise en place par arrêté municipal, et appliquée par le Garde du Littoral de Cap Atlantique.

Les travaux de restauration visent à restaurer principalement les milieux ouverts, autrefois omniprésents sur le site :

- Bucheronnage des Pins maritimes sur la dune grise et dune décalcifiée sur 5 ha, tout en maintenant des gros sujets,
- Création de clairières sur 2 ha par abattage de Pins maritimes, en faveur de la lande à bruyère
- Restauration de 9 dépressions humides par coupe des saules et reprofilage, en faveur des amphibiens et de la flore,
- Mise en lumière du ruisseau du Moulin de l'Eclis sur 500 m par abattage sélectif des arbres,
- Création de 2 parcs de pâturage bovin et ovin sur 12 hectares



Pins maritimes colonisant la dune grise

+ d'infos :

philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr

L'ÉLAGAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

La chute d'arbres ou de branches sur le réseau électrique est la première cause de coupures de courant électrique. On ne peut pas éviter une tempête mais on peut empêcher des arbres mal implantés ou mal entretenus de blesser des personnes, de provoquer des coupures d'électricité, d'endommager les réseaux, d'entraîner de lourds dommages et intérêts... aux propriétaires d'arbres concernés.

Si vous êtes propriétaire d'un terrain à proximité du domaine public (trottoirs, routes, chemins), il vous appartient d'élaguer régulièrement votre végétation sur votre propriété, pour éviter que les branches ne surplombent le domaine public.

Soyez vigilants : avant tout élagage, il est indispensable de vous renseigner sur les démarches à effectuer.

ERDF devient

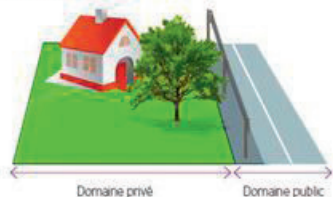
ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU

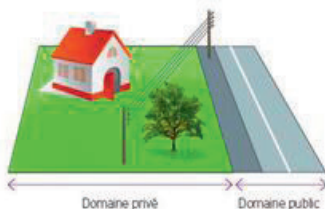
L'élagage en toute sécurité

Qui est responsable de l'élagage ?

En tant que propriétaire ou occupant, j'ai la responsabilité de l'élagage des branches qui surplombent le domaine public (trottoirs, routes, bas côtés et fossés)



L'élagage est à la charge d'ERDF



Si l'élagage est de votre responsabilité, 3 possibilités s'offrent à vous :

- Confier mon élagage à une entreprise spécialisée
- Confier mon élagage à Enedis
- Effectuer moi-même l'élagage

Dans ce dernier cas, il est obligatoire pour votre sécurité d'établir une Demande de Travaux et une Demande d'Intention de Commencement de www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Distances de sécurité minimales après élagage

Attention: Les distances varient suivant le type de lignes

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes (Norme NFC 11-201)



Plus d'électricité ?

Vous constatez une situation dangereuse ?
Contactez immédiatement le :

09 726 750 + N° de votre département

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Extrait de l'arrêté de voirie du maire (n°31/2016) portant réglementation interdiction de brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts :

Article 1^{er} : L'arrêté n° 1/2014 du 30 décembre 2013 est abrogé

Article 2 : Le brûlage à l'air libre de tous types de déchets ménagers et assimilés, notamment les déchets verts, qu'ils soient produits par des particuliers ou des professionnels, est interdit en tout temps et lieux de la commune à l'exception du brûlage pour la destruction des plantes invasives ainsi que le brûlage des tailles et coupes d'arbres du 16 octobre au 30 avril sous réserve d'obtention d'une autorisation de la Commune.

Retrouvez l'intégralité de cet arrêté en mairie et sur www.asserac.fr

QUID DE L'ABATTAGE DES ARBRES SUR MON TERRAIN ?

1- Les espaces boisés classés (Article 12 du PLU - Espaces boisés)

Le classement des terrains en espace boisé classé interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création de boisements. Il entraîne notamment l'irrecevabilité des demandes d'autorisation de défrichement forestier prévues aux articles L 311-1 et suivants du Code Forestier.

Les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable dans les espaces boisés classés figurant comme tels aux documents graphiques du présent P.L.U. (cf. carte sur le site asserac.fr).

En limite d'espaces boisés classés (EBC), tout projet de construction devra être conçu de manière à ne pas compromettre les boisements. Le cas échéant, un recul pourra être imposé aux constructions par rapport aux espaces boisés classés.

2 - Les boisements inventoriés et préservés au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme

Les plantations existantes de qualité ou d'intérêt paysager inventoriées au document graphique du P.L.U. au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme (cf. plan des éléments d'intérêt paysager ou patrimonial à préserver) doivent être conservées.

L'abattage d'arbres ou de haies identifiées sur ce document graphique au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme est soumis à déclaration auprès du Maire.

Leur suppression devra être compensée par la plantation d'un linéaire équivalent ou d'une surface équivalente d'essences locales, devant être réalisée de préférence au sein de secteurs classés en zone naturelle (N) ou de secteurs agricoles constitutifs des continuités écologiques.

Le choix des essences sera fait parmi les espèces rustiques et forestières locales en évitant les espèces exotiques dites d'ornement (voir Annexe 3 sur les essences locales).

Les défrichements des terrains boisés non classés sont soumis à autorisation dans les cas prévus par le Code Forestier (notamment dans les massifs de plus de 1 ha) et quelle qu'en soit leur superficie,



dans les bois ayant fait l'objet d'une aide de l'État ou propriété d'une collectivité locale.

3 - En secteurs Ub (Article Ub 13 du PLU- Réalisation d'espaces libres, aires de jeux et de loisirs et de plantations)

13.1. Les plantations existantes de qualité, comprenant des haies végétales composées d'essences locales et des arbres de haute tige caractéristiques de la végétation locale, doivent être maintenues. En cas de nécessité devant être justifiée, elles peuvent être remplacées sur le terrain d'assiette concerné par le projet par une haie de type bocager ou des plantations de haute tige correspondant à des essences rencontrées localement.

13.2. Le choix des essences sera fait parmi les espèces rustiques et forestières locales en évitant les espèces exotiques dites d'ornement (voir annexe 3 du règlement du PLU sur les essences locales).

13.3. Les arbres remarquables identifiés aux documents graphiques du PLU au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du Code de l'urbanisme doivent être préservés, sauf si leur abattage se justifie pour des raisons sanitaires ou de sécurité ou pour un projet d'intérêt général ne pouvant présenter d'autre alternative.

13.4. Les opérations comprenant au moins 5 logements doivent obligatoirement réserver au minimum 20 % de la superficie du terrain concerné par le projet à l'aménagement d'espaces communs (hors voirie destinée à la circulation routière) pouvant comprendre des aires de jeux et de loisirs, des

espaces verts d'agrément, des bassins d'eau pluviale paysagers ou des noues, des cheminements piétonniers...

13.5. L'unité foncière recevant la construction principale doit conserver en secteurs Ub et UbOA au minimum 40 % d'espace non imperméabilisé.

• **En secteur Ub de Pont-Mahé, identifié par une trame spécifique au titre de l'article L. 123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme :**

13.6. Les unités foncières concernées doivent conserver leur dominante boisée, afin de maintenir le caractère paysager existant. Les coupes et abattages d'arbres y sont soumis à déclaration préalable.

13.7. En dehors des coupes ou abattages d'arbres nécessaires à une construction ou à son extension, il pourra être demandé des plantations en compensation des arbres abattus, en préconisant une replantation de pins.

• **En secteurs Ubk**

13.8. Les arbres existants sur les parcelles doivent être préservés.

Cette protection inclut également les plantations réalisées sur les parcelles et espaces publics dans le cadre de l'aménagement paysager du secteur.

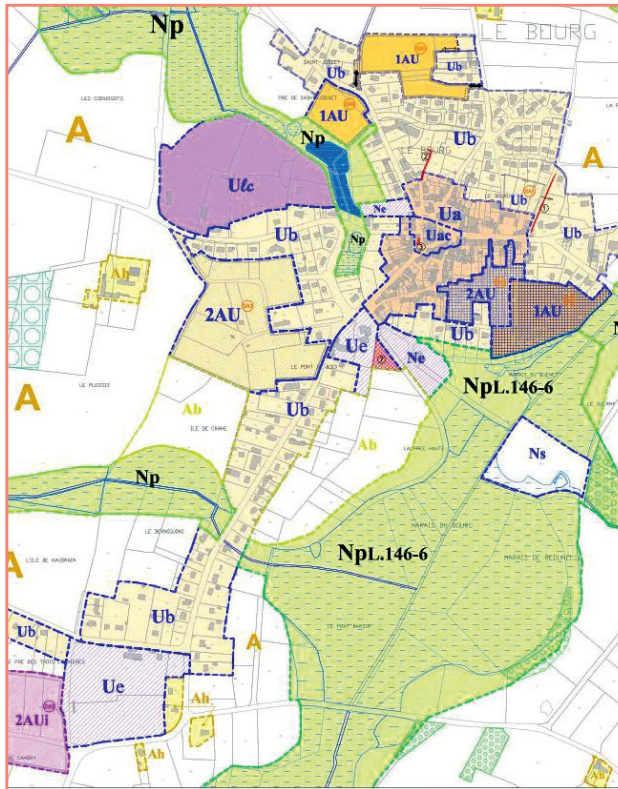
13.9. Les bandes arborées figurées au plan de composition (cf. annexe n° 10 du P.L.U. relative à la Z.A.C. Ker-Once) en limites séparatives et fonds de parcelles seront plantées de haies bocagères composées d'arbres et d'arbustes en mélange de plusieurs espèces de feuillus, non persistants ou persistants.

BIENS SANS MAÎTRE SUR LA COMMUNE D'ASSÉRAC

LISTE DES BIENS SANS MAÎTRE SUR LA COMMUNE D'ASSÉRAC

Section cadastrale	N° de plan
AC	45
AD	136
F	7
F	12
F	13
F	17
F	23
F	24
F	25
F	26
F	46
F	47
F	222
F	224
F	225
F	228
K	1
ZA	3
ZA	6
ZA	38
ZA	50
ZA	163
ZB	9
ZD	17
ZD	50
ZH	15
ZH	141
ZH	289
ZI	84
ZK	63
ZK	67
ZL	59
ZM	43
ZM	56
ZN	227
ZO	89

Les biens sans maître sont des biens immeubles (par exemple des terrains) qui n'ont pas de propriétaire connu. Ils peuvent devenir la propriété des communes ou de l'État.



Qu'est-ce qu'un bien sans maître ?

L'article L1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques définit les biens qui n'ont pas de maître. Il en énumère les trois catégories :

- biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun prétendant à la succession ne s'est présenté ;
- ou immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, quand, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été payée ou a été payée par un tiers non propriétaire ;
- ou immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, et qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties, et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été payée ou a été payée par un tiers non propriétaire.

La procédure

L'Etat identifie les biens sans maître, dresse une liste qu'il transmet en mairie. La mairie, quant à elle, a pour obligation de communiquer par tous moyens cette liste à ses administrés.

Si dans les 6 mois aucune réclamation n'est parvenue au service urbanisme de la mairie, une délibération pourra être prise par le Conseil Municipal afin d'intégrer ces biens sans maître au patrimoine communal.

+ d'infos :

Pour toute information complémentaire, merci de bien vouloir contacter le service urbanisme de la mairie d'Assérac. Tél : 02.40.01.78.50 - Mail : urbanisme@asserac.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES



Le Relais Assistantes Maternelles est un service intercommunal qui regroupe les communes d'Assérac, Herbignac, La Chapelle des Marais et Saint Lyphard.

Le service gratuit permet :

Pour les parents, de vous accompagner :

- dans la recherche d'une assistante maternelle agréée / liste d'assistants maternels
- dans les démarches administratives obligatoires comme le contrat de travail, le bulletin de salaire, etc.
- dans la compréhension de la législation (droits et devoirs des employeurs et des salariés).
- par les conseils sur la préparation de l'accueil de l'enfant chez l'assistante maternelle.

Pour les assistants maternels :

- la possibilité de faire connaître vos places disponibles.
- des actions de formation, des échanges, des rencontres.
- un lieu où vous pouvez être écoutées et vous documenter.
- des informations sur votre statut : vos droits et vos devoirs, contrats et salaires.

Aux enfants :

- Accompagnés par leur assistant maternel, peuvent participer :
 - à des matinées d'éveil.
 - à des matinées bibliothèque.
- Tout au long de l'année des activités ponctuelles auxquelles les parents peuvent être conviés.

+ d'infos :

Contact :

Mme Claire MAINGUET
Mme Marie-Laure VALLIER
02.40.42.19.27 OU 06.86.44.68.81

Accueil sur Rendez-vous :

1er lundi du mois : 9h00 - 12h15
Mairie d'Assérac

ASSOCIATION ANIMATIONS SPORTIVES DÉPARTEMENTALES : NOUVEAUTÉ 2016



Une école sports de nature pour les 11/14 ans

L'animation sportive départementale a ouvert une école dédiée aux activités sportives de pleine nature pour les jeunes de 11 à 14 ans.

Au programme :

VTT, tir à l'arc, canoë, course d'orientation, escalade
Les cours ont lieu tous les mercredis de 14h à 15h30, à Saint-Lyphard.

+ d'infos :

→ Renseignements et inscriptions :
Thierry Peghaire, éducateur sportif départemental : 06 86 45 82 95
Carine Trottier, éducatrice sportive départementale : 06 86 45 82 41
ou sur loire-atlantique.fr/animationsportive

PROJET EDUCATIF LE VIVRE ENSEMBLE

Les enfants d'Assérac ont pu participer durant 3 mois à un projet sur le vivre ensemble.

L'objectif principal de ce projet était de sensibiliser et de développer cette notion au sein des différents services enfance de la commune.

L'équipe d'animation a mis en place avec les enfants diverses activités autour de cette thématique :

- Jeux de coopération
- Mise en scène : Saynètes d'improvisation + stage théâtre
- Temps d'échanges
- Création de règles de vie

Le stage théâtre du mois de Juillet a permis aux enfants d'aborder ce thème par des mises en scène de moments de la vie.



À la rentrée de septembre nous avons travaillé avec les enfants, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation à l'écriture des règles de vie des différents services.



Exemples pour le restaurant scolaire :

- Je parle doucement à table
- Je vais aux toilettes avant de me mettre à table
- Je respecte mes camarades et les adultes
- Je préfère la discussion plutôt que la violence pour régler les problèmes, etc.

Ce projet a été mené dans le cadre de la formation B.P.J.E.P.S. que suit actuellement Henri Boulard stagiaire au service Enfance-Jeunesse.

ENFANCE - JEUNESSE

ÉTÉ 2016



TOUSSAINT 2016



CLIN D'ŒIL TPE

Cette année, il est proposé aux enfants de concevoir des projets collectifs pour la commune. Dans le cadre des fêtes de fin d'année, ils avaient carte blanche pour réaliser la décoration des abords et de l'accueil de la mairie. La municipalité tient à féliciter les enfants et l'équipe d'animation pour la créativité dont ils ont fait preuve.



ÉCOLE JACQUES RAUX : DU NOUVEAU DANS L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Nathalie DOUET a été nommée directrice de l'école au 1er septembre 2016. Elle exerce comme professeur des écoles depuis 27 ans dont 9 à Assérac. Elle prend la suite de Georges HECKER, qui a pris sa retraite après 38 années de direction d'école dont 25 à l'école Jacques RAUX.

90 élèves répartis dans 4 classes ont fait leur rentrée à l'école Jacques Raux en septembre 2016.

La directrice souhaite revenir sur plusieurs points précis :

La répartition des classes

Comme chaque année, les services techniques ont accompli les travaux nécessaires à l'entretien et à l'amélioration des locaux scolaires. « Les classes ont été réaménagées en un temps record, souligne Nathalie DOUET, car nous avons procédé à une nouvelle répartition des classes juste avant la rentrée ».

Le schéma pédagogique

En collaboration avec le centre d'incendie et de secours d'Assérac, tous les écoliers, de la petite section au CM2, apprendront à porter secours.

Les élèves du CE2 au CM2 prépareront, avec le concours des gendarmes l'aper (Attestation de première éducation à la route). Elle valide des savoirs et des comportements des élèves en tant que piétons, passagers et rouleurs (vélo, rollers).

Les CM2 auront peut-être la possibilité de passer le permis cycliste pour les enfants, dont l'objectif est de prévenir le risque cycliste chez les élèves de 10/11 ans.

Du chant choral, des rencontres Usep (Union sportive de l'enseignement du premier degré), de l'art visuel en collaboration avec les animateurs des temps péri éducatifs, des enseignements autour de la citoyenneté et du vivre ensemble, et d'autres actions liées à l'environnement.



Les mesures de sécurité

Les consignes de sécurité rappelées par la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM dans une circulaire du 29 juillet 2016 pour les écoles, collèges et lycées prévoient la réalisation de trois exercices obligatoires dans l'année. Le premier ayant eu lieu avant les vacances de la Toussaint.

L'école Jacques RAUX étant une école « assez ouverte de par sa configuration, des mesures sont mises en place avec la mairie pour organiser l'accès de l'établissement aux familles », indique la directrice. Le Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs est à finaliser et à réactualiser compte tenu des attentats.

Le stationnement

L'école bénéficie du grand parking de la mairie. Il est rappelé aux véhicules de ne pas stationner sur la bande jaune côté mairie, qui correspond aussi à l'accès de la caserne des pompiers, ni sur le lieu de dépose ou de prise en charge des autocars. Cela afin de permettre un accès fluide au parking et à l'école et en toute sécurité pour tous.

Modalités d'inscription École Jacques RAUX :

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) à l'école Jacques RAUX doivent se présenter en mairie pour remplir une fiche d'inscription munis de :

- Livret de famille
- Carnet de vaccination de l'enfant
- Justificatif de domicile

Il suffit ensuite aux parents de prendre rendez-vous avec Mme DOUET, directrice de l'école afin de régler les dernières modalités de rencontrer les enseignements et de visiter les locaux de l'école

+ d'infos :

École Publique Jacques RAUX
Nathalie DOUET, Directrice
1 rue du pont de bois
44410 ASSERAC
02.40.01.71.12



De gauche à droite : Mme DOUET, M. ROGEL, Mme MILLEREAU, Mme THERAUD, Mme JACA, Mme BIZEUL

ÉCOLE JACQUES RAUX

L'école Jacques Raux a fait sa rentrée avec une nouvelle équipe enseignante :

- **Nathalie Douet** a pris en charge la direction et la classe de CP-CE1,
- **Élodie Jaca assistée d'Anne Lambert**, la classe maternelle,
- **Béatrice Bizeul** les CE1-CM2
- **Claude Rogel** les CE2-CM1
- **Helène Bermond** (le jeudi en maternelle)
- **Géraldine Théraud** (enseignante remplaçante rattachée à l'école)

De nombreux projets rythmeront cette année scolaire :

Toutes les classes ont débuté depuis octobre le chant choral avec Géraldine, la musicienne intervenante de CAP Atlantic, avec un répertoire centré sur la mer. Cette activité fait écho à un autre projet de l'école, en arts plastiques « Tous au bord de la mer » qui permettra aux élèves de s'exprimer par différents moyens : photo, peinture...



Les CM1 et CM2 ont participé avec enthousiasme à 4 séances de voile au centre nautique de Pénestin. Ce fut une découverte pour la plupart d'entre eux. Cet engouement trouvera une suite dans le **Vendée globe virtuel** auquel participe l'ensemble des classes. Cette course virtuelle sera porteuse d'apprentissages sur la géographie, les vents, la navigation. Un planisphère géant installé sous le préau permettra de suivre la progression du bateau de chaque classe.



L'éducation à la citoyenneté est un axe fort du projet d'école. En sciences, les élèves de CE et CM ont étudié les déchets et participé à l'opération Nettoyons la nature le 23 octobre en ramassant et en triant les déchets sur différents sites de la commune (27 kg collectés). Une visite de centre de tri de Vannes complètera cette activité.



Les deux classes de CE1-CM2 et CE2-CM1 ont été sélectionnées pour participer au projet fédérateur financé par le Parc de Brière : Sel et Solidarité. Ce projet tient particulièrement à cœur à l'équipe en raison de la proximité du lieu et de sa dimension citoyenne.

Le côté sportif n'est pas en reste. Après le cross de l'école qui a vu arriver 90 gagnants en octobre, les classes se sont engagées sur différentes rencontres dans le cadre de l'USEP : jeux de balles pour les maternelles, danses traditionnelles et parcours combinés pour les CE et CM, Kinball pour les CP-CE1.



Toutes les informations sur l'école et ses activités peuvent être retrouvées sur le blog : <http://passe-relle.ac-nantes.fr/jacquesrauxasserac/>

Mme Douet, la directrice de l'école se tient à la disposition des parents pour les inscriptions et la visite de l'école (de préférence le vendredi).

ASJR ASSOCIATION SCOLAIRE JACQUES RAUX

L'ASJR est une association des enseignants de l'école publique Jacques Raux, elle est rattachée à l'USEP 44 (union sportive de l'enseignement du premier degré) dont elle reprend les principes généraux du mouvement sportif, associatif et pédagogique.

Cette année 2016-2017, l'ASJR regroupe 4 classes de la maternelle au CM2.



Voici les animations de cette année scolaire 2016-2017 :

- CROSS de la PS au CM2, organisé le mercredi 19/10 dernier.
- Rencontres « Bal traditionnel » et « balles, boules, ballons » pour les élèves de la classe maternelle.
- Rencontres « Bal traditionnel » et « Kin ball », pour les élèves de CP-CE1
- Rencontres « Parcours combiné » et « bal traditionnel » pour les élèves de CE/CM.

Nous remercions la municipalité qui met à disposition leurs équipements sportifs pour les manifestations organisées sur la commune.

Les enseignants de l'école Jacques Raux



ÉCOLE SAINTE-ANNE : UN PROJET D'ÉCOLE SUR LE CORPS



Depuis 3 ans, les enseignantes de l'école Ste Anne mènent le projet « Les intelligences multiples au service de la recherche »... Les enfants découvrent ainsi plusieurs intelligences au travers de leurs activités. Cette année scolaire, l'accent est porté sur le corps, le kinésithésique... Mieux se connaître par le sport et la danse, le théâtre et les émotions, les représentations plastiques, les marionnettes et le cirque, les ateliers personnalisés...

Depuis plusieurs années, grâce à la Municipalité d'Assérac et à l'A.P.E.L (Association des parents d'élèves de l'école), les élèves de CM1 et CM2 font de la voile au Club Nautique de Pénestin pendant plusieurs semaines. C'est l'occasion pour eux de se confronter à un milieu moins connu, à connaître ses limites, à se surpasser ! Pour aller plus loin, depuis le 6 novembre dernier ils suivent également une grande aventure humaine : le Vendée Globe et, plus particulièrement Yann Eliès et son bateau

Queguiner Leucémie espoir.

Le 18 Octobre 2016, aux Sables d'Olonne, ils ont rencontré Erwan Steff, préparateur de ce bateau. Après avoir répondu aux questions des enfants, il leur a expliqué son métier, les conditions de vie à bord, la sécurité, la cartographie... Depuis, ils vivent au rythme de la course tout en travaillant la langue française, les maths, la géographie, le sport, l'éducation citoyenne...

L'année est loin d'être terminée ! Dans chacune des classes, il y aura des traces de ce projet et des retombées : les enfants se connaîtront mieux et seront plus à l'aise devant les autres.

Madame Amice, directrice de l'école Ste Anne, accueille dès à présent sur rendez-vous les familles qui voudraient inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée prochaine.

L'APEL



L'APEL de l'école Sainte Anne vous souhaite une heureuse année 2017 et espère vous rencontrer prochainement, lors de l'une de ses manifestations, telles que le vide grenier le 9 avril 2017 ou la fête de l'école, le samedi 1er juillet.

Comme le marché de Noël qui s'est déroulé le 9 décembre dernier, ces événements sont l'occasion de rencontrer d'autres parents et acteurs de la vie scolaire. Les bénéfices réalisés lors de ces événements sont destinés au financement des sorties scolaires et des projets éducatifs, moments forts de l'année. En lien avec les programmes éducatifs, ces activités facilitent l'apprentissage, créent des souvenirs, facilitent la cohésion du groupe, et participent au bien-être des enfants dans l'enceinte de l'école.

Mais il est important de rappeler que le dynamisme et la pérennité de l'APEL dépendent surtout de l'implication des parents d'élèves. Nous profitons donc de ces quelques lignes pour convier les parents d'élèves à nous rejoindre, en contactant par exemple, Clémentine ANEZO, présidente, au 06 47 75 60 90 ou en s'adressant à Véronique AMICE, directrice de l'établissement.

ÉCOLE SAINTE-ANNE : PÉDAGOGIE MONTESSORI



Vacances de la Toussaint studieuses pour les enseignantes de l'enseignement privé de la Presqu'île guérandaise et de Saint-Nazaire, qui ont suivi une formation à la pédagogie Montessori, animée par Morgane Polard, formatrice pour l'École Montessori Athéna de Sylvie d'Esclabes à Bailly (78) et également directrice et enseignante à l'école Notre-Dame de Bohars (29).

Durant trois jours, l'école Sainte-Anne d'Assérac a accueilli une trentaine d'enseignantes qui ont pu découvrir la philosophie de cet enseignement et ont eu le plaisir de manipuler tout le matériel concernant la vie pratique, la vie sensorielle, le langage et les mathématiques.

Cette formation a été ainsi l'occasion pour les enseignantes de maternelle de l'école Sainte-Anne, qui s'inspirent de cette pédagogie Montessori dans leurs classes depuis deux ans, d'approfondir leurs connaissances et pour les enseignantes du primaire d'intégrer cette pédagogie à leurs pratiques de classe.

+ d'infos :

École primaire privée Sainte-Anne, 26 rue du Calvaire 44410 ASSÉRAC
Tél : 02.53.30.13.94

DEVENEZ ASSISTANT FAMILIAL !



Afin de répondre aux besoins des services d'accueil familial et de la protection de l'enfance, le Département recherche des candidats au métier d'assistant(e) familial(e).

Être assistant familial, c'est ouvrir son foyer, accueillir au sein de sa famille et au quotidien, des enfants qui vous sont confiés pour un temps indéterminé.

En Loire-Atlantique, 800 personnes exercent le métier d'assistant familial. Cette profession, peu connue, constitue un maillon essentiel de la protection de l'enfance.

Être assistant familial, c'est :

Accueillir chez soi, un ou plusieurs enfants, de jour comme de nuit ;

Accompagner ces enfants dans leur vie de tous les jours, en leur offrant un environnement stable et sécurisant ;

Protéger ces enfants tout en répondant à leurs besoins d'affection, de soins et d'éducation.

Être assistant familial, c'est une envie de partager, de donner mais c'est avant tout un métier à part entière.

+ d'infos :

loire-atlantique.fr/assistant-familial

ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTES 44



Recrutement de familles d'accueil

Nous recherchons des familles d'accueil à temps plein pour accueillir des adultes présentant un handicap psychique stabilisé, ne disposant pas de suffisamment d'autonomie pour vivre seules.

Les familles bénéficient d'un accompagnement de proximité par les équipes médico-psychologiques du service. Elles sont embauchées dans le cadre d'un contrat de travail de droit public avec salaire, indemnisation pour frais, formation continue, congés.

+ d'infos :

ACCUEIL FAMILIAL THERAPEUTIQUE ADULTES
Forum d'Orvault - 36, rue Jules Verne - 44700 ORVAULT
Tél : 02.40.48.65.28 Fax : 02.40.48.89.19 Email : aft.nantes@ch-blain.fr

COLIS DE NOEL

Toutes les personnes de 70 ans et plus se sont vues offrir un colis de Noël (foie gras, chocolats...). C'est environ 180 colis que les membres du CCAS et du Conseil Municipal ont distribué au cours du mois de décembre 2016.

VOTRE CPAM VOUS INFORME



Vos échanges avec la CPAM se simplifient

Un nouveau service disponible 24h/24

Désormais, toutes les correspondances que vous transmet la CPAM peuvent être intégrées directement dans l'espace messagerie de votre compte ameli. Lorsqu'un nouveau document vous sera envoyé, vous recevrez, en temps réel, une notification par mail vous invitant à vous connecter à la messagerie de votre compte ameli pour le consulter.

Chaque document est téléchargeable en format PDF et accessible pendant une période de six mois, vous pouvez ensuite conserver les fichiers de votre choix sur un disque dur, une clé USB ou tout autre support personnel.

Profitez sans attendre de ce service !

Il vous suffit de valider une adresse mail dans votre compte ameli pour recevoir les informations de la CPAM. Si c'est déjà fait, vous n'avez aucune autre démarche à effectuer.

Astuce : pensez à mettre à jour votre adresse mail lorsque vous en changez (sur votre compte ameli, dans la rubrique « Mes informations personnelles » puis « Mes coordonnées »).



Avec l'appli ameli, simplifiez-vous la vie !

Où que vous soyez et à tout moment, profitez des services proposés par votre Cpm depuis votre mobile ou votre tablette

(suivi de vos remboursements, commande d'une Carte Européenne d'Assurance Maladie, vérification de la bonne transmission des informations de paiements à votre organisme complémentaire, téléchargement d'attestations de droits, d'indemnités journalières ou de votre relevé fiscal).

Téléchargez-la sans attendre dans l'App Store ou dans Google Play.

L'Assurance Maladie, votre assureur solidaire en santé

OPÉRATIONS TOUTES POMPES DEHORS DE 2000 À 2016



L'Opération Toutes Pompes Dehors a été mise en œuvre en l'an 2000 par quelques responsables de la jeune chambre économique de Nantes pour financer un week-end à

Belle-Île offert à des jeunes malades du cancer ou de la leucémie. Ils sont adhérents de l'Association Onco Plein Air (créée en 1997 www.aopanantes.fr)

et suivis par les médecins du service Onco-pédiatrique du CHU de Nantes.

La méthode utilisée consistait à collecter des chaussures usagées mais portables auprès du grand public, chaussures revendues au RELAIS www.lerelais.org, entreprise de réinsertion partenaire du groupe Emmaüs France <http://emmaus-france.org/>.

Depuis l'an 2000, les volumes collectés chaque année sont en constante augmentation.

En 2001, plusieurs bénévoles ont repris à leur compte

le projet pour le structurer afin qu'il devienne une initiative solidaire pérenne. Il implique de plus en plus d'écoles, d'administrations, d'entreprises, d'associations, et surtout de bénévoles dans tous les points de collecte, indispensables partenaires engagés pour la réussite de l'opération.

Les coordonnateurs de l'opération sont en charge de différents secteurs géographiques dans les Pays de la Loire et les départements voisins.



OPERATION TOUTES POMPES DEHORS

Des résultats concrets !



Grâce à vous, 23 enfants atteints d'un cancer et soignés au CHU de Nantes ont pu partir une semaine en Auvergne faire de la rando, du canoé, du chien de traîneau, du biathlon, de la pêche... et même un baptême de parapente ! Ils ont vécu un séjour magique et sont rentrés des étoiles plein les yeux, des souvenirs plein la tête, prêts à se battre encore plus fort contre la maladie.

Un grand MERCI à tous pour votre mobilisation !

En 2016, l'Opération Toutes Pompes Dehors a collecté 64,800 tonnes représentant un montant de 30 000€ versés par LE RELAIS, ce qui a permis de financer le séjour de l'été 2016 à la Bourboule pour une vingtaine de jeunes malades âgés de 10 à 30 ans encadrés par une quinzaine de personnes (médecins, infirmières, etc.)

Rendez-vous du 20 Mars au 1er Avril 2017 en mairie d'Assérac pour une nouvelle collecte de vos chaussures usagées mais portables



AOPA - Espace Vie Locale - 41 Rue des Frères Rousseau - 44860 - SAINT AIGNAN de GRAND LIEU
Courriel oncopleinair44@gmail.com Téléphone : 02.28.07.04.40 Site web <http://aopanantes.fr>

ASSOCIATION RADADA



Bertrand COUSIN a le plaisir de vous faire part de la naissance de RA DA DA : RAssemblement D'Ateliers D'Artistes. L'objectif de cette association est de promouvoir la création artistique à Assérac.

L'association propose :

Des cours hebdomadaires assurés par :

- Valérie pour les objets bois et zinc (06 41 37 15 51)
- Fred pour la peinture intuitive (06 88 94 77 13)
- Audrey pour les bijoux (06 28 04 44 75)
- Michèle pour la peinture acrylique (06 16 94 13 89)
- Valérie pour la méditation (06 79 67 79 64)
- Chantal pour la couture (06 81 83 17 61)
- Christiane pour le dessin et peinture huile et acrylique (06 83 48 47 12)

Des stages de plusieurs jours pour ces différentes activités et photo, papiers....

Des expositions temporaires :

« La Petite Galerie » (ancien salon de coiffure) mettra à notre disposition son local pour exposer les artistes locaux ou d'ailleurs... l'occasion de faire des découvertes artistiques nouvelles, insolites parfois peut-être dérangeantes, mais toujours intéressantes, nous l'espérons.



+ d'infos

Bertrand COUSIN Président
Christiane DUMON trésorière
Audrey BEAUNE secrétaire
La petite galerie : 02 51 75 39 01
ateliersradada@orange.fr

LES SASSÉRAKOIS

L'association « Les Sassérais », constituée de parents d'élèves de l'école Jacques Raux, met son énergie dans l'organisation de différentes opérations au cours de l'année scolaire pour soutenir les projets de l'école.

Il y a eu une très longue file d'attente, samedi 6 Août, pour venir déguster les moules-frites et les crêpes. Ce fut une belle soirée dans une ambiance conviviale avec le bal et, en prime, un magnifique feu d'artifice. Les Sassérais sont ravis de s'être encore unis aux pompiers pour cet événement estival.

Les familles de l'école ont pu se rencontrer au goûter de rentrée, et lors du repas du 19 novembre.

Fin septembre, un catalogue de bulbes de fleurs, arbustes, graines potagères, mélanges mellifères a été distribué aux enfants, qui n'ont pas manqué de les planter à l'automne pour un jardin magnifique au printemps.

L'association fait toujours partie du collectif parentalité. Le 14 octobre, la troisième conférence avait pour thème « Asseoir son autorité en même temps que ces enfants ». Elle était animée par Brigitte Racine. De nombreux auditeurs étaient au rendez-vous.

Pour les fêtes de fin d'année, le Père Noël n'a pas manqué de faire une petite visite aux enfants.

Événements à venir :

- La galette des rois, le 6 janvier, à l'école.
- Le 28 janvier 2017 Les Sassérais participeront à la Sainte-Barbe des pompiers.
- Prochain tour du rallye-vélo familial dimanche 21 mai.
- L'année scolaire s'achèvera avec la fête de l'école, samedi 24 juin et un goûter avant le départ pour les grandes vacances.
- Enfin, le premier samedi d'août, le 5, l'association s'associera à l'amicale des sapeurs-pompiers pour la soirée moules-frites.



Pour rappel, l'association organise et anime ces manifestations dans le but de récolter des fonds pour soutenir les projets de l'école Jacques Raux. (Celles de 2015-2016 ont permis d'allouer 1 000 € à la coopérative de l'école et 600 € à l'USEP). Cela ne peut pas se faire sans l'investissement des parents, même ponctuel.

Les parents qui souhaitent rejoindre Les Sassérais ou qui souhaitent tout simplement participer ponctuellement à un événement, en apportant leurs idées ou en accordant un peu de leur temps, sont les bienvenus. On envisage une chasse aux œufs et de renouveler le déroulement de la fête de l'école. Qu'en pensez-vous ?

Parents, pour l'école : tous concernés, tous bénévoles, en fonction de notre disponibilité !

Renouvelé à la rentrée 2016, le bureau se compose ainsi :
Présidente : Céline Haspot, secrétaire : Géraldine Brunet, secrétaire-adjointe : Helena Bertho, trésorière : Mariamne Gazeau, responsable communication : Hélène Riguet, responsable site internet : David Haspot.

Les Sassérais vous souhaitent une belle année 2017 !

+ d'infos

page facebook : « Les Sassérais Association de parents d'élèves »
site : www.sasserakois.wifeo.com
courriel : lessasserakois@gmail.com

AMBV (ASSOCIATION DU MOUILLAGE DU BAS VILLAGE)

Avec un début de saison difficile avec un temps maussade la saison de l'AMBV s'achève après un été particulièrement chaud. Les deux sorties à l'île Dumet ont bénéficié d'un très beau temps.

Pour la sortie de juillet nous nous sommes retrouvés parmi les vieux gréements qui se rendaient pour la fête du Grand Norvén à Piriac. La saison a été clôturée début septembre par une soirée à la Ferme Marine à Pen Bé.

Le mouillage est complet avec 25 bateaux et une liste d'attente est établie. L'aire de stockage mise à disposition par la Mairie a été appréciée par les plaisanciers de l'association.



L'ASSOCIATION LOUIS, LILI ET COMPAGNIE

L'association Louis, Lili et Compagnie réalise des actions éducatrices (parentalité), d'engagements sociaux et des manifestations culturelles tout au long de l'année.

« La marche des conteurs »

a fait halte à Assérac – 2 août 2016

Autour de l'étang, 3 conteurs ont fait partager leurs univers à une soixante de personnes, locaux et estivants, petits et grands. Un grand merci aux Asséracais qui ont hébergé gracieusement ces conteurs itinérants et à la mairie d'Assérac qui a offert un repas à tous les acteurs de cette manifestation.

« Le piano du lac »

dans la baie de Pont Mahé – 3 septembre 2016

Un piano flottant sur les flots, le chant d'une sirène, un joueur de tuba avalé par les vagues... au milieu des baigneurs et des châteaux de sable.

Un spectacle féérique fait de l'alchimie du lieu, de la musique et des voix.

Plus de 250 personnes ont partagé ce moment de poésie unique.

Un moment de bonheur également pour la troupe de la Volière aux pianos qui, chahutée par la houle, se produisait



pour la première fois sur l'océan.

Soirée Théâtre Contes

26 novembre 2016

Une première édition avec Jean-Marc VRIGNAUD accompagné par quelques enfants de Férel et d'Assérac au théâtre et Roland Guillou aux contes.

Cette année une partie des bénéfices (env 200€) a été reversée à l'association « A chacun son cap » qui fait naviguer des enfants en rémission de cancers et au collectif « Parentalité » pour financer ses actions conférences et ateliers.

Préparez vos agendas pour 2017 !

Gratiféria

Fête du gratuit, troc aux plantes – 14 mai 2017

Vêtements, livres, plantes, graines, boutures, trucs & astuces... et des surprises !

Apportez ce dont vous n'avez plus envie, besoin... Repartez avec ce que vous voulez !

Bac à légumes et fleurs

Installé maintenant à côté de l'épicerie d'A et dans la mouvance « d'incroyables comestibles », ce bac a reçu pendant l'été fraisiers, framboisiers et aromatiques. Après la période estivale, nous y avons installé d'autres plants ! N'hésitez pas à vous servir et à planter ce que vous souhaitez nous faire découvrir ! www.incredible-edible.info

Actions Parentalité

Des actions autour de l'enfance et de l'adolescence se dérouleront début 2017. Ces temps se présentent sous forme de conférences-débat et d'ateliers mêlant enfants et parents. Ils sont animés par des professionnels spécialisés dans les relations et l'encadrement des enfants et des adolescents. Ces actions sont organisées en partenariat avec d'autres associations locales sous la forme d'un collectif. Vous pouvez retrouver les thématiques et les dates par l'intermédiaire de notre page facebook et par voie de presse.

+ d'infos :

louislilietcie@gmail.com

ASSOCIATION TRAIT D'UNION MÈS ENVIRONNEMENT

L'Association Trait d'Union Mès Environnement a pour objectif de promouvoir la protection de l'Environnement par des actions sur le terrain et par l'Éducation à l'Environnement.

Trait d'Union Mès Environnement a réalisé un nettoyage de plage le 19 mars 2016, de Kermalinge à la pointe noire. Elle a organisé une exposition des œuvres de Frédéric Durand dans les locaux de la bibliothèque municipale afin de montrer des exemples de valorisation des laines de mer (bois flottés et déchets plastiques glanés sur nos plages). L'association proposera bientôt aux habitants de montrer leur talent créatif sur ce même thème.

Trait d'Union Mès Environnement recueille également la

parole des habitants de tous âges, les laissant évoquer, au fil d'une conversation, leur rapport à leur(s) lieu(x) préféré(s) dans notre commune. Ces témoignages sont destinés à mettre en valeur Assérac, qui bénéficie d'un cadre de vie remarquable. Si ce projet vous intéresse, prenez contact avec l'association en téléphonant au numéro ci-dessous.

Trait d'Union souhaite échanger avec d'autres associations sensibilisées aux mêmes objectifs, et accueillir toutes les personnes soucieuses de protéger leur cadre de vie.

Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces dans nos actions.

« La récompense d'une bonne action, c'est de l'avoir

ASSOCIATION UN BOUT D'CHEMIN

ATELIER D'ÉCRITURE AUTOBIOGRAPHIQUE

L'écriture comme chemin intérieur

L'association Un bout d'chemin a repris ses activités en septembre dernier, renouvelant pour la troisième année consécutive les ateliers d'écriture autobiographique qui rencontrent un succès inattendu.

Un groupe de 6 personnes s'est mis au travail pour une première des six journées prévues tout au long de l'année scolaire sur la commune d'Assérac dans un espace de nature calme et protégée propice à l'intériorisation. Deux groupes sont en cours de constitution un peu loin d'ici (Briare dans le Loiret et Lyon) pour vivre cette aventure sur 3 week-ends.

Une liste d'attente est déjà ouverte pour le prochain atelier prévu à Assérac sur l'année scolaire 2017-2018. Et deux projets sont en cours pour Le Mans et la Vendée

Mais qu'est-ce que cette aventure ?

Celle d'un atelier d'écriture dont vous êtes le principal « héros » puisqu'il s'agit de revisiter des « fragments » de votre histoire personnelle.

C'est un espace d'écriture protégé permettant de

- Revisiter votre histoire, vos souvenirs
- Les romancer pour s'en distancer

C'est une possibilité d'ouvrir le champ de compréhension de votre vie, des autres, du monde en puisant dans votre créativité.

Aucune compétence en écriture n'est nécessaire, cet atelier est ouvert à tous.

L'animatrice de cette activité, formée à l'écriture par différentes participations à des ateliers d'écriture et psychologue de métier vous accompagne dans cette rencontre avec vous-même et votre histoire.

+ d'infos :

<http://unboutdchemin.blogspot.fr/>

courriel : 1boutdchemin@orange.fr

accomplie », dixit philosophe Seneca (Sénèque).

L'Assemblée générale de Trait d'Union Mès Environnement aura lieu le vendredi 3 février 2017 au lieu-dit Kergéraud, à 19 h 30.

+ d'infos

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au siège de l'Association au 02 40 66 57 47.

courriel : traitdunion@gmail.com



DES SOURCES ET DES LIVRES

Association Loi de 1901, Les Sources et les Livres ont pour but de : « Permettre la découverte, le partage et la transmission de toute source littéraire ou artistique favorisant une approche libre et personnelle de la culture dans ses composantes spirituelles et humanistes, ses moyens étant la recherche, le recueil et le partage d'ouvrages et d'œuvres, la lecture, le débat, la conférence, la production et la diffusion de documents imprimés ou audiovisuels ou toute autre médiation favorisant l'accès à la culture. Ses activités étant ouvertes à tous ».

1 – Rencontres à Faugaret

- **Pierre de Grauw sculpteur paradoxal de la laïcité**
Rencontre avec Maryvonne et Joseph Thomas, Jean Lavoué, Samedi 28 janvier 2017 à 15 h
- **Shakespeare en songes.**
avec l'ensemble Influences de Nantes
Samedi 11 mars à 20 h
- **Musique sacrée et profane**
Ensemble Spianato de Guérande, Samedi 13 mai à 15 h
- **Psychanalyse et civilisation**
Savoirs et croyances, Samedi 10 juin à 15 h

2 – Lectures à vives voix, Bibliothèque d'Assérac 20h
20 janvier 2017, 24 mars 2017, 26 mai 2017

3- Rencontres autour de la Bible, Bibliothèque d'Assérac 19h

10 janvier 2017, 07 Mars 2017, 18 Avril 2017, 06 Juin 2017

+ d'infos :

Des Sources et des Livres
2 rue de la Fontaine 44410 Assérac
dessourcesetdeslivres@orange.fr
<http://www.dessourcesetdeslivres.fr>

COMITÉ DES FÊTES

Alors que le mauvais temps avait gâché la Fête du sel en 2015, les températures extrêmement chaudes du dimanche 17 juillet 2016 ont pu décourager certains visiteurs de se rendre à la fête du village. Malgré tout, il y a eu une bonne fréquentation jusqu'en fin d'après-midi et, surtout, une bonne ambiance. Les adeptes de bonnes affaires ont déambulé parmi les exposants au Vide-greniers. Le public a apprécié le groupe folklorique venu faire des démonstrations de danse bretonne en costume traditionnel, le fest deiz et le concert donné en soirée. Comme d'habitude, la pêche à la ligne a ravi les petits et, tout le monde s'est bien régalé en se restaurant.

Cela n'aurait pas pu se faire sans l'investissement des bénévoles. Le comité des fêtes tient particulièrement à remercier tous ceux qui ont mis leur énergie dans l'organisation de cette fête populaire et les convie à un

**Buffet campagnard
vendredi 20 janvier 2017
à 19 h, salle La Clé des champs**

Autres moments conviviaux où les Asséracais ont pu se retrouver :

Avant les vacances de Noël le Bal des moutards, un spectacle donné vendredi 16 décembre « pour les mômes et pour tous ceux qui le sont restés », a rassemblé les familles dans une ambiance rock ! Puis, le Père Noël n'a pas manqué son habituelle visite et l'immanquable distribution de friandises. Le lendemain, c'est au point information tourisme que la population a pu échanger et se réchauffer avec le non moins traditionnel vin chaud.



Cet été, le comité organisera un Vide-greniers, avec petite restauration le midi, dimanche 16 juillet 2017.
Inscription : 02 40 01 72 65, lelou.therese@orange.fr

Les bénévoles du comité des fêtes vous souhaitent une belle année 2017.

À noter :

Le comité des fêtes vous convie à son assemblée générale vendredi 10 mars 2017 à 19 h 30, salle La Clé des champs

Pour participer, proposer des animations dans votre commune... venez nombreux !

+ d'infos :

Hélène au 02 40 07 60 62,
Narcisse au 02 40 01 72 65
courriel : secretairecdfa@sf.fr

AZEREG DANS

L'assemblée générale d'Azereg Dañs a fait état d'une bonne année et du plaisir partagé par l'ensemble des adhérents. Association très dynamique, elle a organisé des repas trimestriels internes, 3 festoùnoz : un automnal, le réveillon au profit de l'école Diwan de Guérande, et la fête de la musique. Au printemps, « la rencontre autour de la danse » (Irlande,



Bretagne, Second Empire, Grèce et Pays Balkaniques, Country...) se révèle être désormais une date incontournable

pour les associations environnantes et les amateurs de danses. Lors de cet après-midi, vous pourrez vous initier aux danses ou simplement partager un instant festif. Gratuit, entrée libre.



Durant l'été, elle a animé dans le bourg des initiations dans le cadre des Estivales, moment très apprécié des estivants et habitués.

Les projets pour le 1er semestre 2017 : la rencontre autour

de la danse le 02 avril 2017, la fête de la musique le 23 juin. Pour nous rejoindre, il suffit de se présenter le jeudi à la salle de la fontaine à partir de 20 heures.



INFLUENZA AVIAIRE : ASSÉRAC CLASSÉ EN RISQUE ÉLEVÉ



L'arrêté ministériel du 16 novembre 2016, le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène élevé sur ASSÉRAC.

Aussi, les détenteurs d'élevages non commerciaux de volailles ou autres oiseaux captifs se situant à ASSÉRAC, doivent immédiatement les confiner ou mettre en place des filets de protection sur leur basse-cour.

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

Vous êtes dans une commune en risque élevé :

Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour.

Dans tous les cas :

Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :

- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- Aucune volaille (palmipède et gallinacée) de votre basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage profession-

nel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien.

- Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont composés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... Pour le nettoyage de votre élevage.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

+ d'infos :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

PASSEPORTS : PRÉ-DEMANDE EN LIGNE

Toutes les demandes de passeport des Asséracais doivent être faites à la mairie de Guérande.

Pré-demande en ligne : <https://passeport.ants.gouv.fr>

Dans le cadre de la simplification des démarches de demande de passeport, il est maintenant possible depuis le 1er juillet 2016 d'effectuer une pré-demande de passeport en ligne sur l'ensemble du territoire. Attention néanmoins, ce service ne concerne pas, pour l'instant, les demandes déposées à l'étranger (consulats de France).

Ce téléservice de pré-demande de passeport vous permet de renseigner en ligne vos données concernant à la fois votre état civil et votre adresse. Lorsque ces informations sont saisies :

- imprimez le récapitulatif (sans celui-ci, la mairie de Guérande ne prendra pas votre demande)
- rendez-vous ensuite en mairie avec votre récapitulatif.

L'agent au guichet téléchargera les informations de votre pré-demande de passeport et vérifiera les autres pièces de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile), il vous reste à fournir photo d'identité et timbre fiscal, l'agent procédant alors au recueil de vos empreintes digitales.

Attention : cette pré-demande de passeport en ligne n'est toutefois pas obligatoire, il est donc toujours possible de remplir le formulaire de demande de passeport sur place.

+ d'infos :

Bon à savoir : Vous pouvez aussi acheter vos timbres fiscaux en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>

INSTALLATION DE 2 DÉFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES

2 défibrillateurs sont à votre disposition en intérieur. Le 1er se situe à l'espace La Fontaine et le 2^e à la Maison du Tourisme pendant l'été et au stade de foot le reste de l'année.

Les gestes de premiers secours réalisés le plus tôt possible permettent d'augmenter les chances de survie.

Si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque : 3 réflexes

- Appeler le 15 (Samu) ou le 112 (urgences européennes) pour prévenir les secours.
- Commencer immédiatement le massage cardiaque manuel.
- Demander à une autre personne d'aller chercher le défibrillateur.

Utilisation du défibrillateur

Tout d'abord, il faut ouvrir le défibrillateur et suivre les instructions vocales. Collez ensuite les électrodes : une sous la clavicle droite et l'autre sous le sein gauche. Connectez le câble. Une fois connecté, le défibrillateur indique qu'il réalise une analyse du rythme cardiaque et qu'il ne faut pas toucher la victime. Cette analyse dure quelques secondes. Il est important de ne pas toucher la victime pour ne pas perturber l'analyse.

Ensuite, il existe deux possibilités :

- **Choc recommandé :** l'appareil propose de choquer ; il faut alors appuyer sur le bouton qui clignote. Surtout ne pas toucher la victime.
- **Choc non recommandé :** il faut alors reprendre le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée des secours



VOTRE ASSOCIATION 100% EN LIGNE

Service-Public-Asso.fr

Pour créer, modifier ou dissoudre votre association, gagnez du temps : **Faites vos démarches en ligne !**

INFOS PRATIQUES

MÉMENTO

Mairie

02 40 01 70 00 - info@asserac.fr

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 - 12h00 / 14h00 - 17h00
- mercredi : fermé
- samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque

02 40 01 72 86 - bibliotheque@asserac.fr

- mardi : 10h00 - 12h00
- mercredi : 16h30 - 18h30
- samedi : 14h00 - 18h00

Maison du Tourisme

02 40 01 76 16

Ouverture aux vacances de Pâques

Marché

dans le bourg d'Assérac

toute l'année, le mardi matin.



N° D'URGENCES

Pompiers : 18

Samu : 15

Gendarmerie : 17

CAPS Centre d'Accueil et de Permanence des Soins : 02 97 68 42 42

Urgences Européennes : 112

Centre Anti Poison de Nantes : 02 41 48 21 21

PÔLE MEDICAL

rue de la Ruche - 44410 ASSÉRAC

Cabinet Médical

Dr LOPES Angèle et Dr RATTIER-WARGNIES Sylvie

Tél. 02 40 01 70 70 - Fax : 02 40 00 13 49

• Consultations sur RDV :

L, M, M, J, V : 9h - 12h et 15h - 19h / Samedi : 9h - 12h

• Visites à domicile sur RDV : 12h - 15h

Cabinet Infirmier

Tél. 02 40 91 43 42

• Permanence tous les matins

Pharmacie Keranna

M. Olivier SOREL

Tél. 02 40 01 70 93 - Fax : 02 40 01 70 92

• Ouverture :

L, M, M, J, V : 9h - 12h30 et 14h30 - 19h

Samedi : 9h - 12h30 et 14h30 - 18h

Kinésithérapeute

M. Édouard EVAÏN et M. Mathieu GARBANI

Tél. 02 40 24 38 72

• Consultations tous les jours

Ostéopathe

Mme Marion BRUAND

Tél. 07 82 53 52 54

• Consultations : Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi matin

Orthophoniste

M. PERSONNAZ - 02 28 54 21 76

Dentiste

M. GUIDON - 02 40 01 77 77

La Poste - Relais d'Épicerie d'A

02 40 19 96 33

Périscolaire

02 51 10 25 21

Lila à la demande

02 40 62 32 33

École Jacques Raux

02 40 01 71 12

École Sainte Anne

02 53 30 13 94

Taxi Ouest

02 99 90 30 05 - 06 73 84 74 83

Fourrière pour Animaux

Kerdino Guérande - 02 40 53 08 21

Cap Atlantique Service Déchets

02 51 76 96 16

Gendarmerie d'Herbignac

02 40 88 90 17

EDF

0 810 333 044

GDF

0 810 433 444

SEPIG (Service des Eaux)

Dépannage et Urgence - 02 44 68 20 09

Sous-Préfecture

de Saint-Nazaire - 02 40 00 72 72

Trésorerie de Guérande

02 40 24 90 90

Presbytère Herbignac

02 40 88 90 34

Infos Consommateurs

02 44 68 20 01

ÉTAT CIVIL DU 02 JUIN 2016 AU 30 NOVEMBRE 2016

Souhaitons la bienvenue à...

- Raphaël LAHAYE
- Ronan PENVERN
- Athénaïs HUAUMÉ

- Léo JARNOT
- Léys FRANCIGNY
- Tya BAILLOU-CARABEAU

Tous nos vœux de bonheur aux heureux mariés...

- CITEAU Olivier et LEHEUDÉ Julie

- TUAL Jérémy et GUÉNÉGO Charlotte

Ils nous ont quittés...

- NOBLET Jean-Pierre
- MARTIN Eric
- FOURÉ Claude

- MATHIEU Didier
- FRAPIN veuve GOURET Gabrielle
- POICTEVIN de la ROCHETTE veuve BOUTILLIER de SAINT-ANDRÉ Mélanie

Ne figure sur cette liste que les noms des personnes ayant accepté la parution presse.

SORTIE DE TERRITOIRE

L'autorisation de sortie de territoire supprimée en 2013 sera rétablie le 15 janvier 2017. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents. Les demandes devront être faites en mairie.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité du mineur : carte d'identité ou passeport
- Autorisation de sortie de territoire signée par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

TRESORERIE DE GUÉRENDE

Ouverture au public : Du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h et Le Lundi, Mardi et jeudi de 13 h 30 à 16 h

+ d'infos :

Trésorerie de Guérande,
9 rue Honoré de Balzac,
CS 65119, 44350 GUÉRENDE
Tél : 02.40.24.90.90

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2017

Janvier

MARDI 10

Rencontre autour de la Bible, par des Sources et des Livres, Bibliothèque d'Assérac 19 h

VENDREDI 13

Vœux du maire à la population, 19 h, Salle de la Fontaine

VENDREDI 20

Lecture à vives voix, 20 h, Bibliothèque d'Assérac, Org Des sources et des livres

DIMANCHE 22

Concours de belote org Accueil et amitiés, 13 h 30 Salle de la Fontaine

SAMEDI 28

Rencontre : Pierre de Grauw sculpteur paradoxal de la laïcité, 15 h à Faugaret, Org Des Sources et des livres

SAMEDI 28

Sainte-Barbe, Pompiers d'Assérac et Les Sasserakois, salle de la Fontaine

Février

VENDREDI 03

Assemblée Générale Traict d'Union Mès Environnement 19 h 30, Kergéraud

SAMEDI 11

Concours de belote, CPA Foot, 19 h, Salle de la Fontaine

Opération Toutes Pompes dehors

DU 20 MARS AU 1ER AVRIL
Mairie

Mars

VENDREDI 03

Assemblée Générale ALJSPCH, 20 h, Salle de la Fontaine

MARDI 07

Rencontre autour de la Bible, par des Sources et des Livres, Bibliothèque d'Assérac 19 h

VENDREDI 10

Assemblée Générale Comité des Fêtes, 19 h 30, Salle de la Fontaine

SAMEDI 11

Concours de belote, org Société de chasse, Salle de la Fontaine

SAMEDI 11

Rencontre : Shakespeare en songes, 20 h à Faugaret, Org Des Sources et des livres

VENDREDI 24

Lecture à vives voix, 20 h, Bibliothèque d'Assérac, Org Des sources et des livres

SAMEDI 25

Soirée repas par les jaunes et Bleus, 19 h Salle de la Fontaine

Avril

DIMANCHE 02

Rencontre autour de la Danse par Azereg Dans, 14 h, Salle de la Fontaine

SAMEDI 08

Visite des dunes de Pont-Mahé, découverte des travaux de restauration, Entrée de la plage, 9 h 30 à 11 h 30.

DIMANCHE 09

Vide-greniers de l'APEL, salle de la Fontaine

MARDI 18

Rencontre autour de la Bible, par des Sources et des Livres, Bibliothèque d'Assérac 19 h

DIMANCHE 30 (sous réserve)

Chasse aux œufs par les Sasserakois, de 10h à 12h (lieu à définir)

Mai

SAMEDI 13

Rencontre : Musique sacrée et profane, 15 h à Faugaret, Org Des Sources et des livres

DIMANCHE 14

Gratifieria et troc aux plantes, toute la journée, Salle de la Fontaine

DIMANCHE 21

Rallye vélo organisé par les Sasserakois

VENDREDI 26

Lecture à vives voix, 20h, Bibliothèque d'Assérac, Org Des sources et des livres

SAMEDI 27

Nettoyage des plages, 9 h 30, Plage de Pont-Mahé

Juin

VENDREDI 02

Représentation théâtrale des enfants par Petits et grands, Salle de la Fontaine

MARDI 06

Rencontre autour de la Bible, par des Sources et des Livres, Bibliothèque d'Assérac 19 h

SAMEDI 10

Rencontre : Psychanalyse et civilisation, 15 h à Faugaret, Org Des Sources et des livres

VENDREDI 23

Fête de la musique par Azereg Dans

SAMEDI 24

Fête de l'école Jacques Raux

Juillet

SAMEDI 01

Fête de l'école Sainte-Anne

NE FIGURE SUR CE CALENDRIER QUE LES ANIMATIONS COMMUNIQUÉES À LA MAIRIE AVANT LA PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL.

MAIRIE DE ASSÉRAC

15 rue du Pont Bérin
44410 ASSÉRAC
02 40 01 70 00
info@asserac.fr

Directeur de publication : Guy LE GAL • Directrice de rédaction : Sylvie PIBRE • Assistante de rédaction : Karen RIO • Crédits photos : Mairie, associations, Cap Atlantique, Écho de la Presqu'île, Hélène Riguet, M. Philippe Della Valle, Ouest France, Arnaud de Bellaing • Maquette et impression : La Nouvelle Imprimerie - Guérande - 02 51 75 07 07 • Tirage : 1 200 exemplaires • Imprimé avec des encres végétales.

